
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 mars 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0461

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 mars 2017, en y retirant les articles 20.008, 30.003 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

10.001

CE17 0462

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0463

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements et l'installation de systèmes de vidéo-comparution à la cour municipale, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 351 984,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15256 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170206002

CE17 0464

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2024, sans dépense additionnelle, de la convention d'entiercement aux fins de mise en dépôt fiduciaire convenue avec la firme FinLogik inc. (CE11 1550);
- 2 - d'approuver à cette fin le projet de modification de la convention d'entiercement entre Finlogik inc. et la Ville de Montréal;
- 3 - de désigner Me Patrick Fluet, notaire en exercice à la Direction des affaires civiles, pour agir à titre de dépositaire aux fins et pour la durée prévue à la convention d'entiercement, et, en cas de démission de ce dernier, de désigner Me Caroline Boileau, notaire en exercice à la Direction des affaires civiles, pour agir à titre de dépositaire pour la durée restante à la convention d'entiercement.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171629001

CE17 0465

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et de voirie dans la rue Broadway, entre la 35^e Avenue et la 36^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 326 117,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1631 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177436002

CE17 0466

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 30 882,77 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords, dans le site patrimonial déclaré de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'Avenant numéro 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Arkéos inc. (CE15 1969), majorant ainsi le montant total du contrat de 183 345,04 \$ à 214 227,81 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1174426001

CE17 0467

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'amender la convention de services professionnels concernant le mandat donné à la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Cour supérieure (500-17-095764-166) relatif à la contestation du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) et réserver à cette fin une somme de 213 000 \$, plus les taxes applicables, portant la dépense liée à ce mandat à 275 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1172923001

CE17 0468

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », pour l'année 2017, dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016 - 2017) et de l'édition 2016 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1175970001

CE17 0469

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2017 du Concours des prix ESTim;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1175175002

CE17 0470

Il est

RÉSOLU :

d'aliéner, à titre gratuit, un appareil d'écoute et un corrélateur, à la municipalité des Îles-de-la Madeleine, le tout d'une valeur approximative de 22 777 \$, taxes incluses, afin de les aider dans la détection et le dépiage des fuites d'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1172839001

CE17 0471

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Les Amis de la bibliothèque de Montréal un don de 10 099 documents élagués du Bibliobus, par les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, d'Ahunatic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à la suite de la cessation des activités du service de Bibliobus, comprenant principalement des livres jeunesse ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177389001

CE17 0472

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2017 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau;
- 2 - d'autoriser une dépense de 75 000 \$ à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1162839004

CE17 0473

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 423 600 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications 2017 afin de permettre la mise en place de la phase III de la transformation organisationnelle du Service et aussi de répondre aux besoins générés par la nouvelle présence numérique à la Ville de Montréal;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant de 893 800 \$, pour les années 2018 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160580002

CE17 0474

Attendu que Retraite Québec a accepté l'enregistrement du Règlement RCG 16 059;

Attendu que Retraite Québec a donné l'autorisation de procéder à la fusion du Régime LaSalle au Régime Montréal;

Attendu que les membres de l'Association des pompiers de LaSalle siégeant sur le Comité de retraite du Régime LaSalle ne se présentent plus aux séances et que, par le fait même, il n'y a jamais quorum;

Attendu que l'article 4 de l'entente confie et délègue de façon irrévocable l'administration du Régime LaSalle à la Ville de Montréal avec tous les pouvoirs afférents;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Bureau des régimes de retraite de Montréal afin de procéder au transfert des actifs et de l'administration de tous les participants du Régime LaSalle au Régime Montréal et de radier l'agrément du Régime LaSalle une fois le transfert complété;
- 2 - de désigner le Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite, à titre de signataire autorisé pour toute prestation et décision découlant de l'administration du Régime LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1176335003

CE17 0475

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance no 3 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 7 676 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), à l'occasion de la 20^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 11 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1162803001

CE17 0476

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1161155005

CE17 0477

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Stéphane Leblanc à titre de Directeur - Ateliers spécialisés, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 29 mars ou à une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;
- 2 - d'autoriser le directeur général adjoint - Service institutionnels à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177520001

CE17 0478

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification à la structure organisationnelle de la Division Architecture et sécurité, au Service des technologies de l'information;
- 2 - d'autoriser la création du poste de Directeur technologies, architecture, innovation et sécurité et son comblement permanent, ainsi que l'abolition de poste visé;
- 3 - d'approuver la nomination de monsieur Jean-Martin Thibault à titre de Directeur technologies, architecture, innovation et sécurité (emploi 106400), dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$) à compter du 3 avril 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1172702001

CE17 0479

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Christian Chaput à titre de directeur du Bureau de projets TI dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$) à compter du 3 avril 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;

2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1176120004

Levée de la séance à 9 h 50

70.001

Les résolutions CE17 0461 à CE17 0479 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville